

# MAYER Gabriel

(1818 - 1905)

Saint Avoild (FR)

## Patents (details)

### 1 - Système de coupe de gants de peau "Palmyre"<sup>1 2</sup>

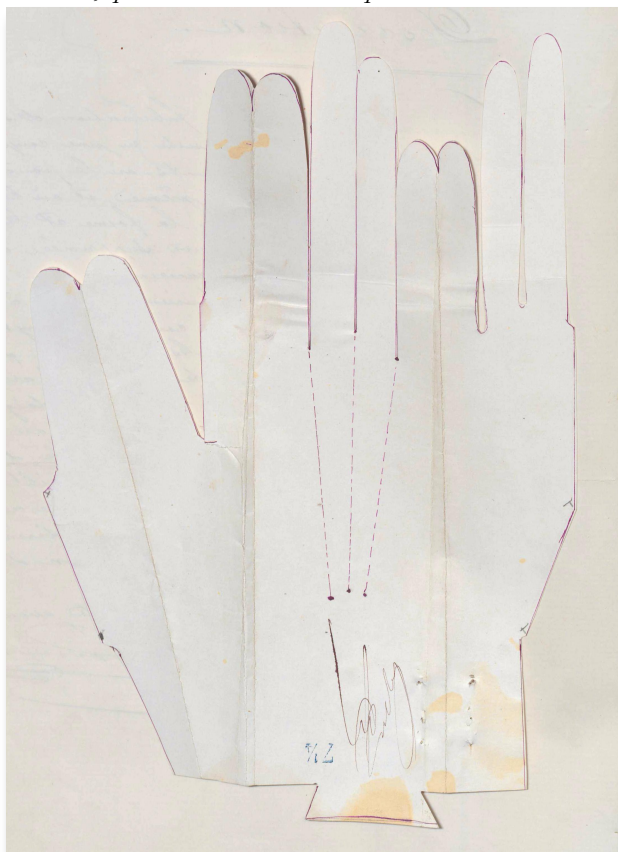
LU patent	A118
Application date	28 December 1869

The invention was described in a few sentences and one drawing:

*Ce nouveau procédé de la fabrication des gants, dit "Palmyre" consiste en une coupe nouvelle, qui crée des gants, où le pouce fait corps avec le gant même, et où la couture, qui doit dessiner la forme et les contours du pouce se trouve supprimé, de là une confection plus gracieuse.*

*La comparaison de l'ancienne coupe et de la coupe nouvelle, dite coupe "Palmyre" est faite facilement, et les avantages qui en naissent sont incontestables. Il arrive souvent que le pouce et les entre-doigts ou fourchettes, coupés d'une autre peau ont une nuance, qui diffère du reste du gant. Cet inconvénient est impossible dans la coupe "Palmyre", qui outre cela, présente une garantie de solidité et d'économie par la simplification et la diminution des coutures.*

*Ci-joint le dessin, qui ne demande aucune explication ultérieure.*



*Original sample of a « Palmyre » glove kept in patent file LU127 (ANLux H-0898 (1871/0029))*

<sup>1</sup> "Palmyre" was the name of Mayer's niece, daughter of his business partner Israël Bloc.

<sup>2</sup> ANLux H-0897 (1869/0074)

The examiners appointed by the *Chambre de commerce* (NOPPENNEY, DENY & G. EYDT) did not object to the grant of a patent:

*Les soussignés déclarent que la coupe en question offre de grands avantages, quant à la nuance uniforme, du gant en général, car d'après les coupes de gants en vigueur chez nous, le pouce fait partie à part du gant et présente souvent des défauts soit sous le rapport de la teinte qui diffère plus ou moins, soit par la souplesse de la peau.*

*La coupe Palmyre présente un gant coupé d'une seule pièce, et le pouce fait partie inhérente du gant même; de cette manière le produit ne peut gagner qu'en qualité. Comme cette coupe n'est pas connue ni en usage chez les autres fabricants de gants du pays de Luxembourg, les soussignés sont d'avis d'accorder au sieur Mayer le brevet demandé*

The *Chambre de commerce* passed on the the grant approval to the Government and the patent was granted on 14 April 1870 for a term of 5 years.